

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TOULON SUD-OUEST
20 PL NOEL BLACHE CS 60202
83081 TOULON CEDEX

eco' pli 63 AUVERGNE PIC 12.09.17 CI0202



4367014109 0001

M LAPIERRE JEAN CLAUDE
LE CHATEAU
CHE DE LA COLLE
83330 EVENOS

4367014109 0001

Vos références

Numéro fiscal : 19 61 608 721 317 C
Référence de l'avis : 17 83 4612152 05

Numéro de propriétaire : 137 L11586M

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBKJCL
M LAPIERRE JEAN-CLAUDE ROLAND J

PROP/INDIVIS MBKJCN
MME OLIVER FRANCINE MARTINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

5 000,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

*le 7/10/17 par Internet.
Impôts-gouv.fr*

Cpte. Immeuble

Pour payer par
smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impôts.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 2 000 €.

La loi rend obligatoire le paiement de cette somme par un des moyens suivants, à votre choix :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur impots.gouv.fr : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2017.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.